

# "Semaine du harcèlement" ... de qui se moque-t-on ?

Le 9 juin, par une simple lettre adressée aux chefs d'établissements, P. Ndiaye leur demande de se tourner vers les équipes pour mettre en place une semaine de sensibilisation sur la thématique « harcèlement et réseaux sociaux » ... du 12 au 16 juin !

De qui se moque-t-on ?

Il faudrait, bien sûr, la préparer (à partir du 12 !), « afin d'être en mesure de réagir d'une manière adaptée aux propos d'élèves qui profiteraient de ce temps pour évoquer, y compris implicitement, des situations de harcèlement dont ils seraient témoins ou victimes. »

Rien que ça !

## CYCLE INFERNAL

La lutte contre le harcèlement scolaire est un sujet grave qui mérite mieux que des artifices de communication qui s'inscrivent finalement dans un cycle médiatique toujours recommencé. Un cycle encore illustré par le drame qui a touché le collège de Vendin-le-Vieil (62) : focalisation des médias jusqu'à l'emballlement, expressions politiques et annonces de circonstances ... Avec, au passage, comble de l'injustice, des personnels mis en accusation !

## ENTRE MÉPRIS ET IGNORANCE

Prisonnier de ce cycle, le ministre ignore la liberté pédagogique et affiche la méconnaissance du travail déjà réalisé au quotidien par les personnels sur le terrain. Comme par exemple celui des CPE, dont le cœur de métier est le suivi des élèves et donc la détection du mal être, sa prise en charge en lien avec les familles et les équipes (enseignant-es, Psy-ÉN, infirmières, médecins, assistantes sociales...).

## PRÉCIPITATION POLITIQUE CONTRE POLITIQUES PUBLIQUES

Le ministre est aussi l'otage d'un gouvernement auquel il a choisi d'appartenir : il est commode d'agiter des « mesures » de court-terme, quand les politiques publiques engagées dans l'Education depuis 2017 affaiblissent les établissements et nuisent à l'efficacité du service public en matière d'éducation et de santé : retraits massifs d'emplois, affaiblissement des équipes pluriprofessionnelles, intensification des tâches, etc. ... la liste est longue des mesures de moyen et long termes qui compromettent la capacité de l'Etat à agir dans la durée en matière de prévention, de sécurité et de protection pour chaque élève.

P. Ndiaye est surtout l'exécutant volontaire des priorités éducatives d'E. Macron, réduites à l'application du Pacte : le « référent harcèlement » serait rémunéré via une « unité pacte » dans le cadre des ... « projets d'innovation pédagogique ».